

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute passation par le client de commande de test(s) et/ou de matériel(s) EDITIONS HOGREFF FRANCE (ci-après désignés les "TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE"), quelles qu'en soient les modalités, comporte l'acceptation par celui-ci des conditions exposées ci-dessous, nonobstant toute clause et condition contraire susceptibles de figurer sur tout document du client ou de son représentant.

2. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Les TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE sont destinés à des applications scientifiques et requièrent des compétences professionnelles spécifiques. Des renseignements sont donc demandés aux clients afin de s'assurer de la qualification nécessaire à l'utilisation des TESTS, à l'exception de certains TESTS qui sont ouverts à certaines catégories de professionnels de la santé et des professionnels des ressources humaines, sous réserve qu'ils aient suivi une formation certifiant au TEST commandé.

Les personnes qualifiées sont les titulaires du titre de psychologue, tel que défini par les décrets 90-255 et 90-259 du 22 mars 1990, pris en application de la loi du 25 juillet 1985, et conformément au code de déontologie des psychologues du 22 mars 1996, ou inscrits au répertoire ADELI ou titulaires d'un diplôme de docteur en médecine.

Les étudiants en psychologie sont autorisés à utiliser les TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE sous réserve que le bon de commande correspondant soit établi par leur professeur.

Les TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE qui sont réservés aux catégories de professionnels citées ci-dessus ne pourront en aucun cas être vendus à quiconque ne justifierait pas du diplôme et/ou de la formation requise.

En conséquence, le client doit joindre à tout bon de commande pour un TEST EDITIONS HOGREFF FRANCE réservé à une certaine catégorie de professionnels, une copie du diplôme correspondant dont il est titulaire ou, dans le cas où le client est une personne morale, dont est titulaire le préposé du client désigné comme futur utilisateur du TEST commandé. Les organismes publics ou privés sont priés de spécifier sur leur commande les noms et qualifications des praticiens chargés de l'administration des TESTS et d'envoyer une copie du diplôme des dites personnes.

Les personnes habilitées à utiliser les TESTS engagent leur responsabilité quant à l'usage qu'elles en font et les EDITIONS HOGREFF FRANCE dérogent toute responsabilité en cas de mésusages ou d'exploitations des TESTS par des personnes non qualifiées.

3. COMMANDES

Toute commande est formalisée par un bon de commande daté et signé par le client et comportant les indications suivantes :

- le numéro client (le cas échéant) ;
- le nom et l'adresse de l'utilisateur si la commande est passée par une personne morale, privée ou publique ;
- le nom exact du TEST commandé, les quantités et, le cas échéant, la forme désirée ;
- le code article du TEST commandé.

Le bon de commande doit être adressé aux EDITIONS HOGREFF FRANCE par courrier ou par télécopie et avec, le cas échéant, une photocopie du diplôme cité à l'article 2 dont la remise aux EDITIONS HOGREFF FRANCE est une condition préalable à l'acceptation de toute première commande.

Les EDITIONS HOGREFF FRANCE se réservent le droit de refuser toute commande d'un client qui ne serait pas à jour de ses paiements à leur égard.

4. PRIX

Les prix facturés correspondent au tarif en vigueur à la date de la réception de la commande par les EDITIONS HOGREFF FRANCE.

Une participation forfaitaire aux frais d'expédition est facturée au client.

5. FACTURES - CONDITIONS DE PAIEMENT

La facture est émise à la date d'expédition. Elle est payable comptant par chèque bancaire à la date de réception. Les clients de l'Union Européenne sont priés d'indiquer leur numéro de TVA intracommunautaire.

Toutes commissions et charges bancaires, ainsi que toutes les taxes, droits et autres coûts et frais fiscaux, de quelque nature que ce soit, imposables au titre de la vente des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE, sont à la charge du client.

Tout retard de paiement entraînera, après mise en demeure, l'application d'un intérêt correspondant à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, sans préjudice du droit des EDITIONS HOGREFF FRANCE de se prévaloir de l'article 11 ci-dessous.

6. LIVRAISON - TRANSFERT DES RISQUES

Les délais de livraison spécifiés par les EDITIONS HOGREFF FRANCE n'ont qu'une valeur indicative. En conséquence, le client n'aura le droit ni d'annuler la commande ni de réclamer des dommages-intérêts en cas de retard de livraison.

Les TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE sont expédiés aux risques et périls du client.

7. RECLAMATIONS

Toute réclamation concernant un défaut ou une quelconque non-conformité des TESTS livrés par rapport aux TESTS commandés ou au bon de livraison, doit être adressée aux EDITIONS HOGREFF FRANCE par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cinq (5) jours qui suivent la livraison des TESTS concernés.

Les EDITIONS HOGREFF FRANCE remédieront dans les plus brefs délais, et à leurs frais, à tout défaut ou autre non-conformité qui leur aura été signalé dans le délai indiqué ci-dessus, sous réserve que ledit défaut ou ladite non-conformité ne soit survenu au cours du transport.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE sont protégés par des copyrights et le droit d'auteur.

En conséquence, les clients s'interdisent, sauf autorisation préalable et écrite des EDITIONS HOGREFF FRANCE :

- toute reproduction, de quelque manière que ce soit, des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE, totale ou partielle, quel qu'en soit le procédé ;
- toute informatisation de tout ou partie des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE ;
- toute adaptation ou transformation des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE sur un autre support que celui prévu par les EDITIONS HOGREFF FRANCE ;
- toute traduction des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE ;
- toute mise à disposition, transfert ou cession, même gratuite, et à quelque titre que ce soit, des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE à des tiers, et en particulier à toute personne autre que l'utilisateur qui a été désigné comme tel aux EDITIONS HOGREFF FRANCE lors de la commande.

Toute infraction donnera lieu à des poursuites par les EDITIONS HOGREFF FRANCE.

9. RESERVE DE PROPRIETE

Les EDITIONS HOGREFF FRANCE conservent la propriété des TESTS vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal plus les intérêts de retard, le cas échéant. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des TESTS vendus.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE à compter de leur expédition.

10. RENONCIATION DE RESPONSABILITE

Les EDITIONS HOGREFF FRANCE ne sont en aucun cas responsables des dommages, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient résulter de l'utilisation des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE.

11. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement du client à l'une quelconque de ses obligations, les EDITIONS HOGREFF FRANCE se réservent le droit de résilier immédiatement toute commande dix (10) jours après une mise en demeure de remédier audit manquement adressée au client par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

12. LITIGES

Les présentes conditions générales de ventes et les ventes qu'elles régissent sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la réalisation d'une commande ou une vente des TESTS EDITIONS HOGREFF FRANCE, et quel que soit le lieu de livraison, relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.